

**PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER LE LYCÉE**

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 4 mai 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Jacqueline Chadebost, adjointe au Maire en charge de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- Jean-François Larose, conseiller municipal délégué à la Jeunesse et aux relations avec les associations sportives
- Pierre-Etienne Brouté, chef de Cabinet

Les services municipaux également présents : *Voirie, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité avec les habitants, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune : François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, Jacqueline Chadebost, adjointe de quartier et président du Conseil communal III, Jean-François Larose, l' élu de proximité du secteur 5. Il salue également la présence de Roger Pincepoche, président de l'association de défense et d'amitié du quartier Béthanie, et salue le rôle des associations sur le territoire.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains ont envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 47 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants à cet effet. Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Jean-François Larose se présente et précise son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien, traitées dans le cadre de permanences mensuelles. Les prochaines permanences auront lieu les jeudis 19 mai et 16 juin, de 17h30 à 19h30, à la Fringalerie.

Jacqueline Chadebost rappelle le rôle du conseil communal, qui s'inscrit en complémentarité de l'action menée par l' élu de secteur Jean-François Larose. Elle rappelle la composition et les missions de cet organe de participation citoyenne, doté d'un budget annuel de 30 000 €, qui a pour vocation l'aménagement des quartiers.

L'adjointe au Maire décline enfin les différents projets en cours avec notamment l'aménagement de l'allée piétonne longeant l'école Georges Lasserre, le réaménagement des places publiques dont la place Peylanne, ou encore l'accompagnement des associations locales dans leurs besoins matériels et financiers et la participation à l'organisation de temps festifs.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Sur l'année glissante, le service Allo Talence a recensé 149 signalements dans le quartier Le Lycée, pour 96 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse les représentants de la Police nationale, qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, devant respecter la période de réserve électorale qui s'étend jusqu'aux prochaines élections législatives, les 12 et 19 juin prochains. Il salue néanmoins la présence du chef de cabinet, Pierre-Etienne Brouté, pour répondre à toutes les questions des riverains.

Au niveau statistique, une diminution sensible de la délinquance est constatée en 2021 sur Talence, avec une baisse des atteintes à l'intégrité physique, ainsi qu'une baisse de 12% des atteintes aux biens, et notamment des vols par effraction. Des nuisances liées à la consommation de stupéfiants perdurent néanmoins.

M. le Maire assure que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué à la cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous (prochaine permanence le mercredi 1^{er} juin à 14h), il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

Afin de mobiliser les moyens nécessaires pour traiter efficacement les problématiques de délinquance, la municipalité a décidé d'investir un million d'euros chaque année à travers un plan Prévention et Sécurité qui va s'étendre sur toute la durée de la mandature. M. le Maire assure ainsi le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant deux médiateurs sociaux supplémentaires dès cette année
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.

M. le Maire poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. Brouté, chef de cabinet du Maire, revient sur l'action de la Police municipale, particulièrement dans le quartier du Lycée. Tout d'abord, il annonce que les patrouilles de la brigade de nuit de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin, ont commencé la veille de cette réunion, le 3 mai. Une communication sera faite en temps voulu pour laisser le temps aux équipages de prendre leurs marques dans le cadre de ces nouvelles missions, pour assurer en priorité les missions planifiées.

Il revient sur la coopération renforcée entre police municipale et nationale et la multiplication des opérations de Structure légère d'intervention coordonnée (SLIC) permettant de programmer des contrôles en tout genre dans un laps de temps court, sur un secteur prédéfini.

Concernant, le quartier du Lycée, M. Brouté signale que l'essentiel de l'activité se concentre sur l'axe du cours de la Libération, de l'avenue Roul jusqu'à l'avenue de l'Université. Une action récente a été menée dans l'enceinte de la résidence Monadey et a notamment conduit à l'interpellation de jeunes pour détention de stupéfiants. Des opérations de contrôle de l'hygiène ont également été conduites auprès des chaînes de restauration rapide présentes le long du cours de la Libération, en coopération avec les services de la métropole.

M. Brouté revient aussi sur l'importance du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, présidé par M. le Maire, qui rassemble l'ensemble de acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance sur le territoire, dont les forces de police, mais aussi les bailleurs sociaux ou encore les provideurs d'école.

Enfin, concernant les points de deal identifiés dans le quartier, M. Brouté précise que des enquêtes sont en cours mais que cela prend beaucoup de temps compte tenu de la nécessité de judiciaireiser les affaires, étape indispensable pour espérer le démantèlement des réseaux de trafic de drogue.

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires seront implantées dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire, comme ce fut le cas pour la personne qui avait tagué l'église de Notre-Dame de Talence.

M. le Maire décline enfin les chiffres de l'activité de la Police Municipale sur le quartier avec 234 interventions en 2021, mais aussi 230 verbalisations, 40 véhicules mis en fourrière et 12 maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absences. Il rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Questions / Réponses

Question sur les actions menées en matière de prévention concernant la consommation d'alcool et de drogue.

M. le Maire assure que la prévention de ces risques fait partie des modes d'intervention du personnel de la direction sécurité. Le plan de prévention sécurité décline des actions de sensibilisation partenariales et protéiformes durant tout le mandat à travers :

- Des missions du service médiation sociale dont le rôle est d'aller vers les personnes fragiles, seules, ou en difficulté sur l'espace public. Un travail est notamment réalisé avec le Centre d'animation jeunesse et le centre social Mix-Cité auprès des jeunes en décrochage scolaire ;

- Un dispositif du rappel à l'ordre qui permet de proposer une mesure socio-éducative aux mineurs identifiés pour des faits d'incivilités ;
- Un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool dans un périmètre 200 mètres autour des écoles Sévigné, St-Genès, Gambetta et Lasserre ;
- Un projet en travail pour la rentrée scolaire 2022 sur des interventions de sensibilisation dans les collèges autour des comportements à risques et du respect des lois.

Question sur les diverses nuisances engendrées par les jeunes étudiants du lycée Kastler dans la résidence Monadey.

M. le Maire indique qu'un plan d'action partenarial a été mis en place face à ces incivilités :

- le bailleur Gironde Habitat a repositionné un personnel de proximité sur site pour gérer les problématiques signalées par les locataires ;
- la Police municipale a obtenu du bailleur une réquisition et un pass pour intervenir dans les parties communes de la résidence. Des patrouilles quotidiennes sont réalisées notamment durant la pause méridienne et ont déjà permis l'éviction de jeunes rassemblés dans le local poubelles en train de fumer, dont un jeune en possession de produit stupéfiant interpellé et remis au commissariat de Talence.
- le proviseur du Lycée Kastler a été sollicité pour communiquer auprès des élèves sur l'intransigeance de la Ville, qui interpellera et remettra systématiquement aux Officiers de police judiciaire du commissariat de Talence les élèves occupant illégalement la résidence privée.

Question sur l'insécurité grandissante dans le quartier.

M. le Maire constate que les chiffres de la délinquance sur la commune en ce début d'année laissent apparaître une baisse des atteintes aux personnes par rapport à 2021 et une forte baisse des atteintes aux biens, notamment des cambriolages et des vols roulotte.

La présence d'un nouveau point de deal a été identifiée cette année au niveau du cours de la Libération et immédiatement signalé aux forces de police nationale en charge de la lutte contre les stupéfiants. Des contrôles fréquents sont assurés sur cet axe structurant, par la Brigade anticriminalité notamment, tandis que la Police municipale patrouille quotidiennement sur le secteur pour prévenir tout conflit. Depuis le 3 mai, des patrouilles motorisées dissuasives de la Police municipale s'étendent jusqu'à 1h.

Question sur l'application de l'arrêté préfectoral sur les bruits de voisinage, pas souvent respecté dans le quartier, ou encore les aboiements intempestifs.

M. le Maire confirme que l'arrêté préfectoral en date du 22 avril 2016 interdit toute gêne liée à un bruit répété et intempestif, comme les aboiements d'animaux. Une communication sur la réglementation des bruits de voisinage a par ailleurs été réalisée dans le magazine de la Ville de décembre 2021.

Les nuisances sonores peuvent être signalées de jour comme de nuit et les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 68 €, qui peut être majorée à 180 €. Il faut donc appeler les services de police pour constater l'infraction si la discussion à l'amiable avec le voisinage est inefficace.

Si pour l'instant seule la Police nationale est présente le dimanche, la Police municipale sera en service toute la semaine du lundi au dimanche à l'issue du mandat.

Question sur la présence de véhicules garés devant les entrées de garage rendant difficile l'accès aux trottoirs.

M. le Maire assure que le quartier, qui est réglementé en matière de stationnement, fait l'objet de passages quotidiens du personnel de surveillance de la voirie pour contrôler le bon respect de la zone bleue, mais également verbaliser le stationnement gênant ou dangereux.

Question sur des véhicules de la résidence Santillane qui ont été fracturés et dégradés.

M. le Maire informe que la résidence est située sur un domaine privé, géré par le bailleur CDC, qui assure la sécurisation des accès et la vidéosurveillance des parkings souterrains. Il est primordial de déposer plainte pour faciliter l'identification et la résolution des enquêtes de police.

Question sur le manque de patrouilles, surtout dans les parkings et sous-sols, et l'insuffisance des effectifs de police.

M. le Maire informe que depuis janvier 2022 et la réorganisation managériale de la police municipale, des patrouilles pédestres sont réalisées chaque jour au niveau des linéaires commerciaux, ainsi que dans les résidences privatives.

Pour cela, la Ville a sollicité chaque bailleur ou syndic gestionnaire de résidences collectives pour obtenir une réquisition et un pass permettant à la Police municipale d'intervenir dans les parties communes et parkings, sinon elle n'en a pas le droit.

Il y a un volontarisme fort de la municipalité pour agir sur tout le territoire et éviter la fixation d'incivilités ou de points de rassemblements, même sur les domaines privatifs. Néanmoins cela n'exonère pas les gestionnaires d'une réflexion sur la sécurisation des accès.

Question sur les tentatives d'intrusion dans les quartiers.

M. le Maire déplore la présence d'une population marginale en errance sur le territoire métropolitain, qui agit avec des modes opératoires désinhibés (tentative d'intrusion en plein jour, même en présence des occupants). La meilleure prévention reste la sécurisation des maisons d'habitation via des systèmes d'alarme anti-intrusion.

Question sur un trafic de drogue au niveau des avenues du Château et du Lycée

M. le Maire affirme que ce point de deal a été signalé aux autorités en charge de la lutte contre le trafic de stupéfiants. La Ville entretient un partenariat avec la cellule de renseignements opérationnelle sur les stupéfiants pour agréger le plus d'éléments possible, afin d'alimenter les enquêtes des brigades spécialisées et constituer des dossiers solides permettant la judicialisation des faits.

Question sur l'atteinte à la sécurité des biens et des personnes dans le quartier.

M. le Maire signale que le squat du château Gardères a été suivi par la mise en place d'un plan de sécurisation, avec gardiennage du lieu pris en charge par Habitat et humanisme, gestionnaire du site. Depuis, le site est sécurisé et en travaux, dans le cadre d'un bail à réhabilitation d'une durée de 60 ans, pour un projet d'habitat intergénérationnel destiné à des personnes âgées ou handicapées vieillissantes à faible revenu et à des jeunes de moins de 30 ans.

Question sur les vols de pièces détachés et siphonnage de carburant sur des véhicules stationnés ainsi que bris de glaces pour des vols roulottes.

M. le Maire indique que les vols roulottes sont en baisse et restent difficiles à réguler car les circuits opératoires sont très aléatoires. La meilleure protection est de ne rien laisser de visible dans l'habitacle. Les patrouilles motorisées nocturnes de la Police municipale, jusqu'à 1h du matin à partir du mois de mai, viseront à prévenir ces faits.

Question sur les dégradations engendrées sur les voitures et les façades des maisons par des lycéens.

M. le Maire invite les habitants à signaler à la Police municipale au moment des faits pour avoir une chance d'identifier les contrevenants. Pour toutes les incivilités non délictuelles et sans dépôt de plainte, la Ville a mis en place la procédure du rappel à l'ordre, qui permet d'admonester un jeune mineur en le plaçant face à ses responsabilités mais surtout de lui proposer une action de réparation ou une mesure socio-éducative bénéfique sur le long terme.

Question sur l'implantation de davantage de caméras ou une augmentation de la fréquence de passage des forces de police pour freiner cette insécurité générale dans le quartier.

M. le Maire rappelle les mesures issues du plan de prévention sécurité durant la mandature, qui prévoit notamment des moyens inédits mobilisés pour la tranquillité publique avec :

- Le doublement des effectifs de la police municipale pour, au terme du mandat intervenir du lundi au dimanche jusqu'à 1h du matin. Depuis le début du mois de mai, une brigade de nuit est opérationnelle pour patrouiller et répondre aux signalements des habitants.
- L'extension de la vidéoprotection, avec un plan d'implantation de 30 caméras supplémentaires pour couvrir les axes stratégiques, ainsi que les points de deal, afin de faciliter le travail des services enquêteurs qui réquisitionnent les images.

Question sur les nuisances sonores causées par la ventilation du fast food HFC avec des odeurs pestilentielles générées par les huiles de friture.

M. le Maire informe qu'un signalement a été transmis à l'inspecteur de l'hygiène de Bordeaux Métropole qui intervient à Talence. Une action coup de poing a été par ailleurs récemment menée concernant l'hygiène de plusieurs fast-foods du cours de la Libération pour constater d'éventuels manquements, qui font d'abord l'objet de courrier de mise en demeure au gérant avant d'impliquer la Direction Départementale de Protection des Populations compétente pour la sécurité alimentaire.

Question sur le non-respect de la zone bleue le soir après 17h30 et le stationnement abusif notamment par les usagers de la salle de sport.

M. le Maire assure que grâce à l'extension des horaires de la Police municipale jusqu'à 1h du matin, le stationnement gênant et dangereux pourra être constaté en permanence. Au demeurant, un usager stationnant avec son disque en zone bleue à partir de 17h30 est en règle, puisqu'il dispose d'1h30 gratuite jusqu'à la fin de la période de réglementation à 19h.

Question sur les conditions d'accueil des gens du voyage sur le domaine universitaire.

M. le Maire rappelle que la commune ne gère pas l'accueil des gens du voyage, mais qu'il s'agit d'une compétence métropolitaine. Talence respecte ses obligations en la matière en mutualisant une aire d'accueil avec Villenave d'Ornon et Gradignan, sur l'aire du Leyran. La Ville ne gère pas non plus les installations illégales sur le domaine universitaire à Pessac et Gradignan.

En revanche, suite à plusieurs installations sur son territoire, la réponse de la Ville est systématique sur le plan juridique et structurel :

- Édition d'un arrêté interdisant le stationnement de résidences mobiles en dehors de l'aire d'accueil, sous peine de verbalisation chaque jour des caravanes.
- Plan de sécurisation des espaces vulnérables grâce à du mobilier urbain de protection.

Un habitant s'interroge sur les 12 maisons surveillées, chiffres énoncés en préambule par M. le Maire concernant les statistiques de la Police municipale dans le quartier. M. le Maire répond qu'il s'agit de maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absences, à laquelle chaque Talençais peut souscrire lors de départ prolongé de son domicile.

M. le Maire rappelle également qu'il n'y a pas de corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. Il précise par ailleurs que 75% des cambriolages ont lieu la journée. Il s'agit donc là davantage d'un sentiment d'insécurité. La quasi-totalité des villes de la métropole ont par ailleurs adopté cette mesure sur leur commune.

Un riverain s'agace des conteneurs poubelle qui restent sur le trottoir et qui gênent les déambulations piétonnes. M. le Maire fait appel au civisme de chacun et ne s'oppose pas à un rappel des règles dans le magazine de la Ville, comme ce fut le cas récemment pour les bruits de voisinage.

Une habitante déplore l'indisponibilité des agents de la Police municipale lorsqu'elle les sollicite, ou encore le fait que certaines patrouilles ne se déplacent qu'à pied. M. le Maire souligne que l'augmentation des effectifs constitue un des axes majeurs du plan de prévention et sécurité qui va être déployé tout le long de la mandature. Quatre agents ont d'ores et déjà été recrutés depuis le début de l'année et d'autres recrutements suivront. M. Brouté rappelle également que la Police municipale est très sollicitée et qu'il est difficile de traiter toutes les demandes d'intervention, à l'instar du centre de commandement de Bordeaux, qui peut recevoir jusqu'à 850 appels par nuit. Concernant les patrouilles pédestres, elles ont été privilégiées pour assurer une présence sur le territoire et favoriser le contact avec la population.

M. Brouté revient également sur les difficultés de recrutement des policiers municipaux, dans un contexte de forte concurrence entre communes. A cela s'ajoutent des délais contraignants de formation des policiers, qui concernent également les policiers nationaux ou gendarmes recrutés par détachement.

Un riverain signale des difficultés de circulation au carrefour du cours de la Libération et de l'avenue du Breuil, à cause du stationnement sauvage. M. le Maire précise qu'un nouveau plan Potelets va être mis en place très prochainement pour faire face typiquement à ce cas de figure, sinon il faudra passer par la répression via la verbalisation.

Pour finir, un habitant propose de remplacer les radars pédagogiques, qui sont très efficaces, par des radars de vitesse ou des radars aux feux. M. le Maire rappelle que ce n'est pas de la compétence de la Ville, mais de l'Etat.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. Jestin, adjoint au Maire en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation prend la parole et exprime sa volonté de répondre dans un premier temps à toutes les questions des riverains, avant d'échanger avec le public. Il signale par ailleurs la présence de Monsieur Leblay, responsable du service Voirie, prendra en compte les signalements suite aux différents échanges durant la réunion.

M. Jestin précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Questions / Réponses

Question sur l'augmentation de la fréquence de passage du bus (Liane 8), notamment le dimanche.

M. Jestin déplore que la très faible fréquentation des bus le dimanche n'invite pas le prestataire Kéolis à rajouter des bus supplémentaires, notamment pour des raisons économiques. Les fréquences augmenteront toutefois avec la mise en service du Bus Express en 2026/2027.

Question sur le passage de l'avenue Georges Clémenceau en sens unique avec une voie vélo dans la continuité avec l'avenue Georges Lasserre.

M. Jestin décline cette proposition pour deux raisons principalement, d'une part le sens unique poserait des difficultés de desserte dans le quartier et d'autre part il favoriserait des phénomènes d'accélération.

Question sur la vitesse excessive rue Matteoti et le manque de visibilité au carrefour avec la rue Jules Guesde.

M. Jestin signale qu'à ce jour, aucun accident n'a été recensé. Les pans ont été coupés dans les quatre angles pour améliorer la visibilité. L'intéressé peut toutefois se rapprocher du Conseil communal III pour proposer l'implantation d'un radar pédagogique rue Matteoti afin d'objectiver ce sentiment de vitesse excessive.

Question sur la nécessité d'assurer la réfection de la rue du général André, maintenant que les travaux de la clinique Béthanie ont été achevés.

M. Jestin prend note de cette remarque mais tient néanmoins à souligner l'état correct de la rue par rapport au reste du réseau. Les services tenteront d'améliorer les choses sans pouvoir garantir à ce jour un délai.

Question sur la dangerosité des récents aménagements réalisés au niveau des passages piétons car ils empêchent le croisement des véhicules et obligent de fait les usagers à effectuer des manœuvres périlleuses. De plus, quelle utilité de mettre des arceaux à vélos dans un quartier résidentiel ?

M. Jestin rappelle que ces aménagements répondent avant tout à une mise en conformité avec la norme qui s'impose à la municipalité. Plutôt que de ne rien avoir pour protéger les piétons, la Ville a fait le choix d'implanter des arceaux végétalisés, qui obligent les usagers de la route à réduire leur vitesse pour assurer la giration ou laisser passer le véhicule qui arrive en face.

Question sur l'état lamentable de la route de Toulouse.

M. Jestin note que cet axe structurant va faire l'objet très prochainement d'une requalification. En attendant, Bordeaux Métropole ainsi que les quatre communes qui couvrent cette voie, veillent à sa sécurisation. En cas de souci majeur, ne pas hésiter à contacter le service Allo Talence.

Question sur la présence abusive de sens interdits.

M. Jestin affirme que certains pensent le contraire. Cela reste un domaine complexe qui nécessite le bon équilibre, ce à quoi tendent les services municipaux au quotidien.

Question sur le manque de places de stationnement pour les Personnes à mobilité réduite, notamment au sein de la résidence Crespy.

M. Jestin rappelle que tout ce qui passe sur le domaine privé (défaut d'éclairage ou d'accessibilité, entretien des espaces verts, etc.) relève de la compétence du bailleur. Sur le domaine public, la création d'emplacement pour les personnes à mobilité réduite est obligatoire lors d'opération de requalification, comme c'est actuellement le cas avec l'avenue Georges Lasserre.

Question sur l'assouplissement de la réglementation de la zone bleue.

M. Jestin se félicite déjà que Talence fasse partie des communes les plus souples en matière de réglementation concernant le stationnement. Elle est la seule Ville de la métropole, limitrophe à Bordeaux, à proposer 1h30 de gratuité sur tout son territoire. Les prêts de véhicule longue durée sont acceptés, il ne faut cependant pas dépasser plus de deux droits de stationnement par foyer. À propos des justificatifs recevables, ceux-ci sont fixés par l'arrêté municipal en vigueur.

Question sur la fréquence de passage des avions.

M. le Maire signale que le couloir aérien qui passe au-dessus de Talence correspond à 15-20% du trafic aérien engendré par l'aéroport de Bordeaux-Mérignac. Cette ligne est utilisée essentiellement lors d'opérations de réfection de la piste principale.

Question sur la mise en place d'un passage piéton souhaité à l'intersection des rues Jules Guesde et du Docteur Dupeux

M. Jestin assure que les services techniques vont étudier la demande.

Un habitant déplore les difficultés de stationnement rue de Trémeuge et même pour sortir de sa résidence, les jours d'événements sportifs dans le gymnase du lycée ou lors du festival ODP Talence. M. le Maire signale tout d'abord que le festival ODP Talence ne se tient que durant quatre jours dans l'année et de plus un partenariat a été réalisé cette année entre le festival et le prestataire du parking du cinéma de l'UGC pour faciliter le stationnement des festivaliers. Concernant l'impossibilité de sortir de la résidence, là aussi M. le Maire revient sur le plan Potelet qui va bientôt voir le jour et permettra d'endiguer ce genre de phénomène.

Un riverain se déplore de la perte de places de stationnement avec la requalification de l'avenue Georges Lasserre. M. le Maire répond a contrario que 17 places supplémentaires ont été créées dans le cadre de cette opération de requalification.

Une habitante se plaint des nuisances sonores engendrées par les résidents de l'EHPAD Château Gardères. Le service Allo Talence prend les coordonnées de l'intéressée afin de la mettre en relation avec la directrice de l'établissement, Madame Zimmer.

Un habitant se plaint d'avoir dû payer une redevance d'occupation du domaine public pour des petits travaux sur sa façade. M. le Maire rappelle que c'est la loi, le domaine public appartenant à tout le monde, il n'est pas possible de le privatiser.

Un habitant souligne la dangerosité des trottoirs du cours de la Libération, qui sont encore pris par certains pour des pistes cyclables. Au-delà du plan Potelet évoqué une nouvelle fois pour pallier ces incivilités, M. le Maire assure réfléchir à une alternative avec la création d'une voie cyclable qui passerait par le lycée Victor Louis notamment.

Un riverain déplore le manque de visibilité des nouveaux panneaux « stop » installés le long de l'avenue Roul. M. le Maire tient à rappeler les efforts menés par la Ville, avec le concours de la métropole, en matière de signalétique. Ces nouveaux aménagements, qui ont permis de réduire largement la vitesse sur ce tronçon, ont en effet mis plusieurs mois avant de voir le jour. La Ville tentera néanmoins d'améliorer la visibilité de cette signalétique, même si du fait de la compétence métropolitaine, cela prendra nécessairement du temps.

M. Jestin souligne les efforts communs consentis avec la métropole, compétente en matière de signalisation. Il est malheureusement difficile de faire beaucoup mieux.

M. le Maire tient à souligner que 25km d'aménagements cyclables supplémentaire vont être réalisés durant la mandature.

M. le Maire rajoute dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

III. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier La Fauvette, correspondant au secteur 8, les bennes sont installées place de la Victoire 14-18. Le prochain passage aura lieu le mercredi 11 mai (8h-19h).

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville qui récupèrent entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier du Lycée est le suivant :

- 112 interventions pour dépôts sauvages dont 72 ramassages par les agents et 5 verbalisations
- 7 interventions pour des demandes d'égavage/taille de haies
- 12 interventions pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 101 chantiers et 24 d'entre eux se sont avérés sans autorisation et ont été régularisés pour un montant de 3 793€.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 admet qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Questions / Réponses

Question sur l'état déplorable du cours de la Libération, de l'avenue du Lycée et ses environs avec de nombreux déchets en provenance des enseignes de fast food.

M. le Maire souligne qu'un rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles (perturbations des effectifs avec les cas contact et les cas Covid), un passage de la balayeuse a lieu tous les deux jours et 12 poubelles sont présentes entre l'avenue du lycée et l'avenue de l'université, avec un nettoyage quotidien.

Question sur l'approvisionnement de poubelles vertes à tous les usagers ainsi que l'installation de conteneurs permanents pour collecter les déchets recyclables et le verre.

M. le Maire précise que la gestion des conteneurs et l'enlèvement des déchets sur le territoire relèvent de la compétence de la métropole.

Question sur l'augmentation du nombre de poubelles de rue offrant la possibilité de faire un tri de recyclage.

M. le Maire assure que si les services municipaux vont rajouter deux poubelles supplémentaires de tout venant, le tri sélectif doit se faire via les conteneurs mis à disposition par Bordeaux métropole.

Question sur l'implantation de poubelles publiques supplémentaires rue de Mégret, rue Peydavant ainsi qu'à la résidence Crespy.

M. le Maire indique que la requalification de la rue Georges Lasserre intègre l'implantation de mobilier urbain, notamment dans les rues Slitinsky, Georges Lasserre et Megret. La Ville n'est cependant pas compétente sur le domaine privé de la résidence Crespy.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple

végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Question / Réponse

Question sur la plantation des pins maritimes qui favorisent la nidification des chenilles processionnaires.

M. le Maire assure que les services municipaux plantent des arbres en étudiant les espaces et les lieux géographiques pour pérenniser leur implantation. À noter que dans le cadre du Budget Participatif #3, des nichoirs à mésanges ont été installés un peu partout sur la commune afin de lutter contre les chenilles processionnaires.

Question sur l'implantation d'un espace vert où les chiens peuvent ne pas être tenus en laisse.

M. le Maire informe qu'un couloir à chiens existe déjà dans le parc Clos Saint Pierre rue Robespierre.

Question sur la distribution de bio-seaux pour les personnes qui habitent en appartement et la création de récolte de compost.

M. le Maire indique qu'un maître composteur est à disposition des Talençais pour les informer sur le compostage mais aussi sur les techniques naturelles de jardinage. La Maison du développement durable distribue gratuitement des composteurs, fournis par la métropole, aux Talençais qui en font la demande. Notre maître composteur effectue régulièrement des tournées dans les écoles pour sensibiliser les élèves et entretenir les composteurs.

Composter est un acte citoyen. Pour la Ville, ce geste compte car il participe à la préservation de l'environnement en transformant 30 % de nos déchets en ressource utile pour nos plantations. La Mairie agit donc pour proposer des solutions de compostage à la portée de tous. Un projet de distribution de lombricomposteurs a été mis en place lors de la troisième édition du budget participatif.

M. le Maire aborde également le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Enfin, pour toute demande de pièges ou d'accompagnement, M. le Maire invite les habitants à se rapprocher de la Maison du développement durable.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

➤ La requalification de l'avenue Georges Lasserre

La requalification de cet axe permettra d'offrir aux usagers et riverains un espace public agréable et sécurisé pour que tous les modes de circulation puissent cohabiter.

De larges bandes végétalisées et plantées d'arbres vont être aménagées. Une nécessité pour lutter contre les îlots de chaleur et poursuivre le travail engagé sur le rond-point Roul-Libération. Au total, 20 arbres, 150 arbustes et plus de 1 500 vivaces seront plantés d'ici la fin de l'année sur cet axe. Ces aménagements sont le fruit d'un large travail de concertation qui a permis de recueillir les attentes de l'ensemble des acteurs concernés : riverains, commerçants, associations, bailleurs, services municipaux et élus. La livraison est prévue à l'été 2022.

➤ Une nouvelle entrée de Ville

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été.

➤ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème siècle, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés.

➤ La livraison du nouveau rond-point Crespy

La ville de Talence a aménagé la voirie au niveau de l'angle des rues Frédéric Sévène, Lamartine et Peydavant avec l'implantation d'un carrefour giratoire à l'angle de ces voies, la création de fosses d'arbres ou végétales, ainsi qu'un parking de 5 places.

Le but de cet aménagement est de fluidifier la circulation, sécuriser les traversées des piétons et des deux roues dans ce carrefour.

➤ Le projet de résidence intergénérationnelle du château Gardères

La Ville a signé, avec la fondation Habitat et Humanisme, un bail à réhabilitation de 60 ans pour la rénovation du Château Gardères.

La Ville avait reçu le château en leg de la famille Gardères, qui souhaitait que la demeure soit dédiée à des personnes âgées en situation de précarité. Cette volonté sera respectée puisque le projet prévoit la création de logements sociaux destinés en majorité à des personnes âgées ou handicapées et à quelques jeunes de moins de 30 ans à faibles revenus pour favoriser les liens sociaux et la convivialité.

• **Question / Réponse**

Question sur l'implantation d'un boulodrome à Peixotto.

M. le Maire note que dans le cadre du Budget Participatif #4, le projet d'aménagement de deux terrains de boules dans les parcs talençais a été retenu.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La livraison à venir de la Maison des solidarités de Talence

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement est prévue pour le premier semestre 2023.

- ✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial.

- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.

Une habitante se dit satisfaite des espaces verts à Talence mais se pose la question de l'entretien. M. le Maire souligne que quatre recrutements ont été effectués récemment pour porter à 35 le nombre d'agents du service Environnement et Paysage de la Ville. De plus, le service fait le choix de planter des essences d'arbres peu consommatrices d'eau pour éviter un trop lourd entretien.

Une habitante de la résidence Crespy interroge les élus sur l'ouverture du nouveau centre social à Crespy. M. Jestin prévoit une ouverture à l'issue de la réhabilitation de la résidence Crespy, c'est-à-dire à l'horizon 2024.

M. le Maire renchérit en soulignant que la Ville a recruté deux animateurs et deux éducateurs sportifs pour proposer des activités notamment aux jeunes de la résidence. C'est dans ce sens que des navettes vers Thouars seront mises à disposition des résidents pour favoriser l'accès aux animations qui se dérouleront tout l'été sur le quartier prioritaire de la Ville.

Un ancien usager du stade nautique demande si la fosse à plongeon va être conservée à l'issue des travaux. M. le Maire indique que la profondeur maximale du bassin extérieur sera de 1,80m, la création d'une piscine à vagues ayant été privilégiée au détriment de l'ancienne fosse à plongeon.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- Le Mai talençais, du 13 au 22 mai, dans le parc Peixotto, avec un show pyrotechnique en point d'orgue le 21 mai.
- La fête de l'Estampe au Forum des Arts et de la Culture, jusqu'au 25 mai.
- Trois fermes itinérantes sont présentes, de mars à novembre, pour sensibiliser les Talençais au monde animal, à la vie à la ferme, au respect du vivant et de l'environnement.
- La Mairie mobile, les mercredis et samedis matin, de 9h à 13h, respectivement sur les marchés du Forum et place Aristide Briand.
- La permanence des impôts jusqu'au 31 mai : au Dôme, à la Mairie mobile, ainsi que les mardis et jeudis après-midi, respectivement sur les parkings de Roustaing et Galliéni.